

## L'effet Matthieu

### France : paysage avant la bataille électorale

Qu'y a-t-il de commun entre l'expression des courants de pensée et d'opinion à la télévision et l'Évangile selon Matthieu ? Peut-être ce précepte :

*"On donnera à celui qui a, et il sera dans l'abondance, mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a."*

Entre le 1er février et le 20 mars, les vingt-cinq principales chaînes de télévision et de radio ont concédé 10 heures et 15 minutes de temps d'antenne<sup>1</sup> à M. Philippe Poutou (*Nouveau Parti anticapitaliste*), 5 heures et 10 minutes à M. Jean Lassalle (*Résistons !*), mais 315 heures et 15 minutes à M. Emmanuel Macron (*En marche !*) et un peu plus de 529 heures à M. François Fillon, selon les comptages du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Arguant du principe d'équité (et non d'égalité) alors en vigueur, TF1 a réservé le grand débat du 20 mars aux cinq prétendants les mieux lotis dans les sondages. Exclu du panel, comme cinq autres candidats, M. Nicolas Dupont-Aignan (*Debout la France*), député de l'Essonne, a déposé un référé-liberté devant le Conseil d'État afin que ce dernier enjoigne au CSA de contraindre TF1 à revoir son plateau.

Ce 16 mars, dans la salle du contentieux au Palais-Royal, l'enjeu dépasse ce cas particulier. L'équité commande-t-elle de proportionner le temps de parole des candidats plutôt à leur représentativité, c'est-à-dire à leur notoriété et à leur force institutionnelle déjà établies, ou plutôt à leur contribution à l'animation du débat électoral, c'est-à-dire à leur capacité à diffuser des idées originales (en théorie, le CSA apprécie les deux critères) ? Et, subsidiairement : incombe-t-il à une chaîne commerciale, d'abord soucieuse d'audience et de recettes publicitaires, de trancher cette question ?

Sous une fresque représentant le palais d'Orsay avant que les communards ne l'incendient, M. Dupont-Aignan explique :

*"J'ai lu avec beaucoup d'inquiétude le mémoire de la société TF1 [transmis au Conseil d'État]. Il y a des pages qui font froid dans le dos."*

Selon lui,

*"ce n'est pas à une chaîne de télévision d'apprécier la qualité politique d'un représentant élu" en le qualifiant de "petit candidat" au discours "inaudible" qui "n'occupe qu'un rôle mineur" dans la campagne. "Ce jugement de valeur introduit une présélection totalement contraire à l'esprit de la loi."*

<sup>1</sup> Temps de parole du candidat, de ses soutiens, plus l'ensemble des éléments éditoriaux qui lui sont consacrés s'ils ne sont pas explicitement défavorables.

Si le CSA

*"ne prend en compte que les candidats qui sont déjà dans les médias, il n'y aura jamais de nouveaux entrants dans la démocratie française".*

Les mêmes considérations sondagières auraient d'ailleurs écarté MM. Benoît Hamon et François Fillon des débats télévisés des primaires.

En face, les représentants du CSA et ceux de la chaîne du groupe Bouygues siègent côte à côte. Les premiers jugent l'équité respectée. Mais serait-elle bafouée qu'ils n'y pourraient pas grand-chose : l'autorité de régulation de l'audiovisuel n'a

*"pas de pouvoir d'injonction" et ne "s'ingère pas dans la liberté éditoriale des chaînes" — "les chaînes, à qui nous imposons déjà énormément de contraintes !", s'émeut Mme Sylvie Pierre-Brossolette, ancienne rédactrice en chef du Point passée au CSA.*

Pour TF1, l'impératif de "lisibilité" et de "clarté" des échanges commandait d'évincer plus de la moitié des candidats. Seuls les plus connus pourront se faire mieux connaître. Or, écrit la chaîne, M. Dupont-Aignan

*"est peu perceptible au sein du débat public et fait l'objet d'un traitement médiatique pour le moins discret".*

Ce qui justifie sa mise à l'écart...

De toute manière, annonce l'avocat de TF1, c'est à prendre ou à laisser :

*"Le report de ce débat est matériellement impossible. S'il était fait droit à une injonction, le débat n'aurait tout simplement pas lieu."*

L'issue ne faisait guère de doute : en donnant raison à M. Dupont-Aignan, le Conseil d'État aurait désavoué le CSA, lequel est présidé par M. Olivier Schrameck, ancien président de section... du Conseil d'État.

Invité par compensation au journal télévisé de TF1 (18 mars), le candidat débouté dénonça son éviction avant de quitter le plateau en lançant :

*"Je souhaite que, par mon geste, votre chaîne renoue un jour avec la démocratie."*

Ruse de la raison médiatique, la séquence sera visionnée plus de treize millions de fois dans les jours suivants, soit davantage que le débat dont on l'avait banni.

Pierre Rimbart

► Dossier **France : paysage avant la bataille électorale**, Le renoncement de M. François Hollande à briguer un second mandat consacre autant son échec que l'épuisement d'institutions accordant au président de la République un pouvoir exorbitant. Dans un jeu plus

ouvert que prévu, les turpitudes de M. François Fillon ont monopolisé l'attention au détriment de questions telles que les interventions (...)

▶ **Et cette fois encore, le piège du vote utile ?**, Serge Halimi - La perception de la nature profondément antidémocratique des institutions françaises et européennes gagne les esprits. Mais la traduction en termes électoraux de cette conscience nouvelle risque d'être dévoyée (...)

▶ **La fin des partis politiques ?** - Allan Popelard - Loin de résulter du jeu des appareils, la décomposition du champ politique semble aujourd'hui plutôt due à un affaiblissement des partis sous l'effet du présidentielisme. Désormais, tous les moyens de les (...)

▶ **Embarras de la gauche sur l'immigration** - Benoît Bréville - La stratégie conservatrice visant à opposer les plus démunis entre eux est parvenue à faire de l'immigration une question décisive pour nombre de Français. Aubaine pour la droite, cette situation impose à la (...)

▶ **Dialogue de muets** - Renaud Lambert - "Stratégie de la peur" ? Dans son édition du 9 mars 2017, Le Figaro ironise sur la rhétorique de Mme Marine Le Pen quant à la question européenne. Non, le risque économique lié à une sortie de l'euro ne serait pas (...)

▶ **Émigrés, immigrés, réfugiés** - Au 1er janvier 2015, 7,3 millions de personnes nées et résidant en France, soit 11 % de la population, avaient au moins un parent immigré (né de nationalité étrangère à l'étranger). Pour 45 % d'entre elles, ce (...)

▶ **La canonnière, une passion française** - Philippe Leymarie - Le président Hollande aura envoyé les troupes sur de nombreux terrains difficiles. Est-ce vraiment leur vocation de se substituer si souvent aux diplomates ? Celui qui lui succédera devra mesurer le coût de (...)

▶ **L'engagement trahi** - "(...) L'Europe s'est affaiblie à mesure qu'elle s'éloignait des peuples, qu'elle ne répondait plus à leur attente, qu'elle était perçue comme impuissante face aux forces du marché, obsédée même par la dérégulation, (...)

▶ **L'assurance-maladie universelle en questions** - Martine Bulard Aperçu - Parmi les plus performants du monde, le système français de santé n'arrive pourtant plus à compenser les inégalités. La Sécurité sociale a vu son rôle marginalisé au profit des complémentaires, dont les coûts de (...)

▶ **Réformes en série** - 1930 (président du Conseil : André Tardieu). Création des assurances sociales obligatoires pour les salariés de l'industrie et du commerce aux rémunérations inférieures à un certain plafond. 1945 (Charles de (...)

▶ **La Sécurité sociale, une assistance ou un droit ?** - M. B. - Alors que la campagne électorale française semble aujourd'hui sombrer toujours davantage, elle avait commencé avec une plaisanterie (involontaire) du candidat Les Républicains (LR) autour d'une histoire de (...)

▶ **Sortilèges de la culture** - Evelyne Pieiller - Figure obligée des programmes électoraux, les projets relatifs à la culture reflètent les dispositions idéologiques des partis. Certains y voient un terreau identitaire, d'autres un bagage éducatif qu'il (...)